

**AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR**

RÈGLEMENT NUMÉRO 727

Le soussigné donne avis public qu'à la séance ordinaire tenue le **18 mars 2024**, le Conseil municipal a adopté le **RÈGLEMENT NUMÉRO 727** concernant la division du territoire de la Ville de Saint-Hyacinthe en dix (10) districts électoraux.

Ce règlement est entré en vigueur le 31 octobre 2024 conformément à la loi.

Toute personne intéressée peut le consulter au greffe de l'hôtel de ville, situé au 700, avenue de l'Hôtel-de-Ville.

Fait à Saint-Hyacinthe, ce 1 novembre 2024.



Me André Cordeau
Greffier par intérim